

# COMMUNE DE MORSCHWILLER

## Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 NOVEMBRE 2024 à 20h15

sous la présidence de Madame Carine STEINMETZ, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 15  
Conseillers présents : 13  
Conseillers absents : 2 (dont 2 procurations)

*Date de la convocation* : 6 novembre 2024

*Présents* : Mme Carine STEINMETZ – M. Hubert KANDEL, M. Philippe BAAL, Mme Frédérique KANDEL – Adjoint, M. Thierry STURTZER, M. François DERHAN, Mme Myriam PFLUMIO, M. Stéphane DIEBOLD, M. Julien PAULUS, Mme Emilie DAUL, M. Jérôme KLIPFEL, Mme Emmanuelle DOLLINGER, M. Benoît KEMPF, M. Frédéric MEYER et Mme Laura THAL.

*Absents excusés avec procurations* : Benoît KEMPF qui a donné procuration de vote à Carine STEINMETZ et Laura THAL qui a donné procuration de vote à Emilie DAUL.

### **Ordre du jour :**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 septembre 2024
- Mandatement des dépenses d'investissement nouvelles de 2025
- Acquisition d'un desherbeur mécanique monobrosse électrique
- Travaux de déraccordement des eaux pluviales et raccordement de l'eau pluviale aux sanitaires existants de l'ECS : choix de la maîtrise d'œuvre
- Travaux de rénovation de la chapelle

### **Désignation d'un secrétaire de séance DEL2024\_035**

Madame le Maire propose que Madame Frédérique KANDEL soit nommée secrétaire de séance.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **NOMME Madame Frédérique KANDEL secrétaire de séance.**

### **Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 17 septembre 2024 DEL2024\_036**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 17 septembre 2024.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 17 septembre 2024.**

### **Mandatement des dépenses d'investissement nouvelles de 2025 DEL2024\_037**

Madame le Maire fait savoir que les derniers bordereaux de la section d'investissement seront pris en charge jusqu'au 13 décembre 2024.

Afin de pouvoir payer les dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget primitif en 2025 (mars ou avril), il est nécessaire que le conseil municipal l'autorise à mandater ces dépenses nouvelles dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE Madame le Maire à mandater les dépenses d'investissement nouvelles de 2025 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024.**

### **Acquisition d'un desherbeur mécanique monobrosse électrique DEL2024\_038**

Madame le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la mutualisation du matériel mis à disposition de l'agent technique, les communes de Morschwiller et de Huttendorf ont décidé d'acquérir un deherbeur mécanique monobrosse électrique.

Le devis de l'entreprise Ruffenach se monte à 4 151,71 € HT.

La moitié sera refacturée à la commune de Huttendorf.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE d'acquérir un desherbeur mécanique monobrosse électrique pour un montant de 4 151,71 € HT.**

### **Travaux de déraccordement des eaux pluviales et raccordement de l'eau pluviale aux sanitaires existants de l'ECS : choix de la maîtrise d'œuvre DEL2024\_039**

Au cours de ces dernières années, l'imperméabilisation des sols associée à une urbanisation croissante génère des volumes d'eaux collectées en constante augmentation, ayant de multiples conséquences sur les systèmes d'assainissement et l'environnement. Ce phénomène est parallèlement accompagné d'un changement climatique impactant la fréquence et l'intensité des épisodes pluvieux et/ou de sécheresse.

Les impacts sont déjà visibles :

- Des réseaux d'assainissement saturés augmentant le risque d'inondation lors des fortes pluies ;
- De sols rendus secs par des épisodes de sécheresse augmentant le ruissellement de l'eau et les risques d'inondation ;
- La nappe phréatique qui ne parvient plus à se recharger avec des niveaux de plus en plus bas ;
- Une qualité des cours d'eau dégradée par les déversements de temps de pluie des eaux se chargeant en pollution au cours de leur parcours.

Dans ce cadre, la Gestion Durable et Intégrée des Eaux Pluviales (GDIEP) est devenue une thématique d'actualité. Pour répondre à ces enjeux, le SDEA et les communes se sont engagés mutuellement pour piloter cette approche. Il s'agit de saisir les opportunités de déconnexion et de réutilisation des eaux pluviales à l'occasion des aménagements publics mais aussi de mener des études de potentiel de déraccordement pour s'engager dans une politique volontaire de déraccordement.

Pour mener cette politique de gestion intégrée et durable des eaux pluviales, la commune de Morschwiller a identifié un de ces bâtiments communaux pour mettre en place une cuve de rétention des eaux de pluie afin de réutiliser ces eaux dans le cadre de l'arrosage des espaces verts publics et des sanitaires de ce bâtiment.

Pour ces travaux précis la commune a besoin d'une maîtrise d'œuvre en ingénierie d'infrastructure et a fait établir 3 devis auprès de BEREST, M2i et Illios Ingénierie.

Madame le Maire propose de retenir la société M2i pour un montant de 11 600 € HT.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE de confier la maîtrise d'œuvre pour les travaux de déraccordement des eaux pluviales de l'Espace Culturel et Sportif et ses abords à la société M2i pour un montant de 11 600 € HT,**
- **AUTORISE Madame le Maire à faire les demandes de subventions pour ce projet et ses études.**

**Arrivée de M. Benoît KEMPF à 21h20.**

### **Travaux de rénovation de la chapelle Saint Ulrich DEL2024\_040**

Madame le Maire rappelle que les réflexions sur les travaux de rénovation de la chapelle datent de 2019. En effet, lors du conseil municipal du 30 septembre 2019, le conseil municipal avait déjà validé ces travaux estimés à l'époque à 50 000 €. Le 14 septembre 2020, le conseil municipal avait apporté des modifications à ce projet qui n'avait pas encore démarré à cause du confinement et l'avait alors estimé à 85 000 €.

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal a toujours œuvré pour la préservation de ce site. En 2019, un remembrement à l'amiable a permis de récupérer la chapelle et à de créer une parcelle d'accès directe à ce lieu depuis le chemin rural. En 2022, l'opération Sainte Catherine a permis de planter 10 arbres fruitiers sur ce verger pédagogique, aujourd'hui fréquenté par les élèves et les enseignants. En 2023, lors de la journée citoyenne, un terrain de pétanque y à trouver sa place grâce à de nombreux bénévoles.

Autant de choses pour aujourd'hui justifier de la préservation de ce patrimoine en effectuant cette démarche de rénovation.

Après présentation de rénovation de ce bâtiment mais aussi d'aménagement de l'espace vert, Madame le Maire précise que ce projet se fera en partenariat avec la Fondation du Patrimoine. Une collecte de dons sera effectuée et chaque citoyen pourra y participer afin d'en un projet participatif.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE les travaux de rénovation de la chapelle Saint Ulrich (rénovation de la chapelle, rénovation de la pierre et aménagement paysager) pour un montant total maximum de 95 000 € HT.**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer les devis s'y afférant,**
- **AUTORISE Madame le Maire à faire les demandes de subventions et à faire appel à la Fondation du Patrimoine pour une collecte de dons mais aussi pour une aide financière directe et/ou d'un mécénat.**

**La séance est levée à 22h15.**

**Le Maire :**

**La secrétaire :**